



Projet de nouveau Marché d'Intérêt National (M.I.N.) La Gaude (Alpes Maritimes)

**Dossier de saisine du CNPN
relatif à la demande de dérogation
aux interdictions de destruction
d'espèces protégées**

Réalisé pour le compte de la
Société du Nouveau M.I.N. d'Azur



SNMA
SOCIÉTÉ DU NOUVEAU M.I.N. D'AZUR

Coordination du projet :

Léa CHARBONNIER
06 61 36 96 57
l.charbonnier@ecomед.fr

Approbation

Julien VIGLIONE
06 80 90 58 80
j.viglione@ecomед.fr

10.3.2.3. Description de la zone compensatoire 3 à La Gaude

Le site de La Gaude, d'une superficie d'environ 4,5 ha, correspondant aux parcelles communales BR12, BR17 et BR22, dont les limites sont illustrées ci-dessous :



Carte 50 : Parcelles communales entrant en compensation à La Gaude

Le conventionnement prévu par la MNCA pour louer ces trois parcelles à la commune de La Gaude se basera sur les limites du parcellaire ci-dessus.

■ Flore avérée et potentielle

Une petite station d'Orchis à odeur de vanille (moins d'une dizaine d'individus) a été découverte par ECO-MED en juin 2019 au sein des parcelles communales, ce qui confirme son intérêt et son haut potentiel pour les orchidées. Les espèces d'orchidées pourront donc être favorisées *via* des mesures d'ouverture de milieux en mosaïque.



Pieds d'Orchis à odeur de vanille avérée sur le site

B. TEUF (ECO-MED), 18/06/2019, LA GAUDE (06)

ENJEUX RELATIFS À LA FLORE - ZONE 3

Projet de construction du nouveau M.I.N. de NICE, quartier de la Baronne - La Gaude (06)

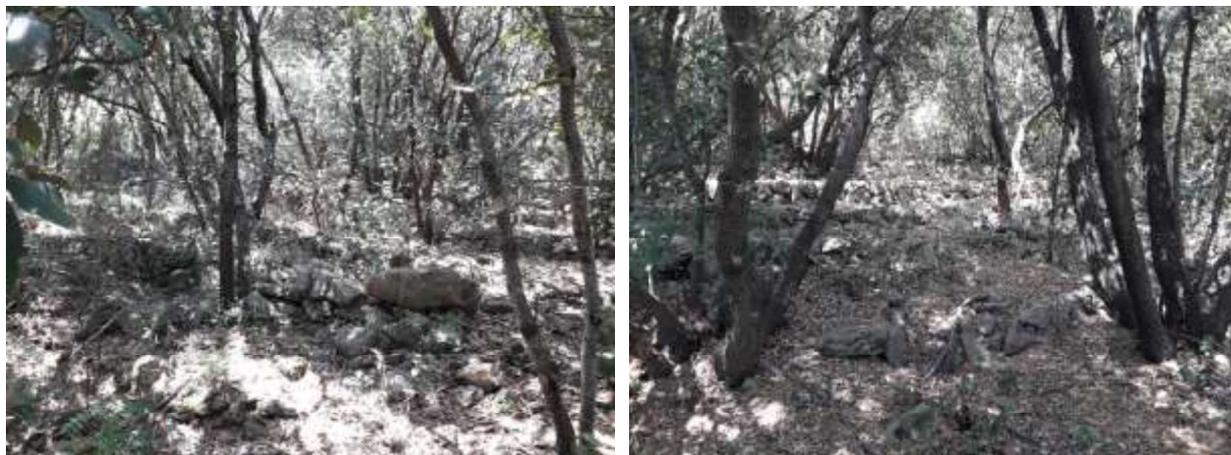


Carte 51 : Compensation à La Gaude : enjeux relatifs à la flore (ECO-MED 2019)

■ Amphibiens avérés et potentiels

A l'instar des deux premières parcelles compensatoires, ce périmètre ne présente pas d'intérêt pour l'accomplissement de la phase aquatique de la batrachofaune de par l'absence de points d'eau. En revanche, il n'est pas impossible que les murets situés en forêt (et donc en contexte plus frais) accueillent le **Spéléropès de Strinati**.

Sur cette parcelle, il pourrait être envisagé de créer une mare type lavogne à l'est du périmètre d'étude, secteur où le dénivelé est faible.



Anciennes terrasses avec murets en pierre aujourd'hui sous forêt et pouvant être favorables au Spéléomante de Strinati
M PEZIN, 20/06/2019, La Gaude (06)

■ Reptiles avérés et potentiels

Cette parcelle compensatoire présente des faciès d'habitats qui devaient être autrefois très favorables pour l'herpétofaune notamment de par la présence de terrasses avec des murets bien exposés. Suite à l'abandon des activités agricoles, le milieu s'est progressivement fermé et ces murets sont aujourd'hui situés sous le couvert d'une jeune forêt. Malgré cette fermeture, la parcelle présente des faciès d'habitats encore favorables pour certaines espèces.

Lors des prospections menées le 18 juin et le 20 juin 2019, trois espèces ont été avérées. Il s'agit du **Lézard des murailles** (plusieurs observations), du **Lézard à deux raies** (une observation) et de la **Couleuvre de Montpellier** (deux observations, espèce soumise à dérogation). La Tarente de Maurétanie (espèce soumise à dérogation), la Couleuvre d'Esculape, l'Orvet de Vérone (espèce soumise à dérogation) et la Coronelle girondine sont jugées potentielles au sein de ce périmètre.

Pour cette parcelle, plusieurs opérations peuvent être envisagées :

- Réouverture des zones en cours de fermeture par le Genêt et des zones de terrasses où la forêt s'est récemment développée (en veillant à laisser des secteurs fermés) ;
- Maintenir les milieux récemment ouverts par pâturage ;
- Préserver les gîtes fonctionnels situés dans le périmètre d'étude et à proximité immédiate ;
- Disposer des gîtes à reptiles si des secteurs après réouverture s'avèrent en être dépourvus (le matériaux utilisés pourraient prévenir des murets détruits lors de la construction du MIN) ;
- Nettoyage du site où tous les pneus laissés à l'abandon devront être retirés.

Il est à préciser par ailleurs, que cette parcelle possède l'intérêt le plus notable en termes de compensation vis-à-vis de l'herpétofaune pour les raisons suivantes :

- Proximité avec le périmètre concerné par le projet du MIN ;
- Proximité avec la deuxième station de Lézard ocellé connue sur la commune de La Gaude (station IBM) ;
- Présence de gîtes fonctionnels très favorables pour le Lézard ocellé et présence de terrasses avec murets rendus défavorables suite à la fermeture du milieu où la mise en œuvre d'actions de restauration pourraient le concerner indirectement ;

- Gain de biodiversité après restauration (notamment vis-à-vis du Lézard ocellé dont la situation en Basse-Vallée du Var est inquiétante).



Couleuvre de Montpellier et Lézard des murailles observés *in situ*

B. TEUF, 18/06/2019, La Gaude (06)



Aperçu des gîtes favorables pour le Lézard ocellé situés dans le périmètre de la parcelle compensatoire et à proximité immédiate

M. PEZIN, 20/06/2019, La Gaude (06)



Aperçu des habitats disponibles pour le cortège herpétologique local

M. PEZIN, 20/06/2019, La Gaude (06)



Aperçu des murets et pierriers pouvant redevenir favorables pour le cortège herpétologique local après restauration

M. PEZIN, 20/06/2019, La Gaude (06)

■ **Oiseaux avérés et potentiels**

La prospection de cette parcelle, qui a eu lieu le 13 juin 2019, a permis d'avérer la présence de la **Fauvette passerinette** et de **l'Engoulevent d'Europe** (espèces à ELC Faible) en tant qu'espèces nicheuses probables. La prospection en début d'après-midi était peu favorable à la détection des oiseaux chanteurs ce qui laisse penser que le site héberge un cortège avifaunistique plus important.

La diversité des habitats de garrigue, de pelouses et boisements (quelques vieux arbres), malgré leur état médiocre de conservation dûe à la fermeture du milieu, forme une mosaïque d'habitats très intéressante pour l'avifaune. A cela s'ajoute en périphérie ouest de la zone, des milieux ouverts et semi-ouverts stables et en bon état de conservation favorables à la recherche alimentaire de nombreuses espèces d'oiseaux associées aux lisières et zones ouvertes.

Les espèces très potentiellement présentes en alimentation ou même nicheuses sont le **Petit Duc Scops**, de par la présence des vieux pins favorables à sa nidification, et la **Huppe fasciée** (espèces à ELC modéré). Notons également la forte potentialité de présence de la **Pie-grièche écorcheur** (ELC modéré), liée principalement aux écotones et milieux ouverts attenants, ainsi que la **Chevêche d'Athéna** (ELC modéré) de par la présence de cavités et vieux bâtis en périphérie.

Les habitats de garrigue à Romarin et les anciennes terrasses en cours de fermeture par une strate arborée (Chêne vert, pins) et arbustive (Genet), présentent une forte résilience. En effet la ré-ouverture d'une partie de ces zones (garrigues et terrasses) tout en maintenant les vieux arbres, redonnerait un fort potentiel d'accueil pour l'avifaune pour la nidification ou les recherches alimentaires. La disposition de nichoirs ciblés pour le **Petit-duc-scops**, la **Chevêche d'Athéna** ou la **Huppe fasciée** pourrait encore améliorer l'intérêt de cette parcelle.

A la vue de la proximité géographique et de la similitude des enjeux avifaunistiques avec la zone d'étude du MIN, cette parcelle semble être la plus pertinente pour y appliquer les mesures de compensation.

■ **Mammifères avérés et potentiels**

La prospection du 02/07/2019 a permis d'avérer 1 espèce à enjeu local également présente sur le site du MIN : **l'Ecureuil roux**.

Au regard des habitats qui le composent, ce site est également jugé favorable pour d'autres espèces comme la **Barbastelle d'Europe**, le **Murin de Bechstein**, le **Minioptère de Schreibers**, le **Petit rhinolophe**, le **Grand rhinolophe**, le **Murin à oreilles échanquées**, le **Murin à moustaches**, le **Murin de Natterer**, la **Sérotine commune**, la **Noctule de Leisler** et la **Pipistrelle de Nathusius**, **l'Oreillard roux**, **l'Oreillard gris**, le **Molosse de Cestoni**, le **Vespère de Savi**, la **Pipistrelle commune** et la **Pipistrelle de Kuhl**.

De plus, 6 arbres ayant potentiellement un rôle de gîte ont été référencés.

A noter que le site, en situation périurbaine, semble actuellement fréquenté. Pneus disséminés et panneaux indiquant la pratique du moto-cross, sont les témoins de perturbations pouvant générer pollution, dérangement et destructuration du sol lié au passage des motos. Des mesures correctives pourront être prises pour limiter ces nuisances qui peuvent être préjudiciables à la biodiversité.



Déchets (pneus) présents en divers endroits

B. TEUF (ECO-MED), 18/06/2019, LA GAUDE (06)

■ Mesures de gestion proposées pour la parcelle de La Gaudie (ECO-MED)

- Réouverture des milieux sur une surface cible de 3 ha, puis entretien sur 35 ans des zones en cours de fermeture par le Genêt et des zones de terrasses où la forêt s'est récemment développée. Cette mesure de réouverture permettra de rendre favorable cette surface de 3 ha au cortège des orchidées (Orchis à odeur de vanille qui a déjà observée, mais également potentiellement l'Ophrys de la voie Aurelia).
- Conservation d'une zone boisée de 0,52 ha favorable aux espèces de milieux forestiers frais : ensemble des espèces de chiroptères ciblées, Petit-Duc scops (pour la nidification), Spélerpès de Strinati, Ecureuil roux, Léopard à deux raies. Ce boisement sera exempt de toute activité sylvicole et conservera une évolution « naturelle », avec des arbres atteignant à terme un stade sénescence favorable à un cortège diversifié d'espèces : cavités pour les Chiroptères arboricoles, Huppe fasciée, Petit-duc scops, Chevêche d'Athéna etc...), bois mort pour les insectes saproxylophages... La taille de cet îlot sera suffisante pour conserver une ambiance forestière fraîche favorable pour ces espèces.
- Dans la continuité de cet îlot, au Nord-Est (cf carte), une bande boisée de 1.17ha sera conservée en structure alvéolaire, créant un milieu de boisement lâche plus xérophile entrecoupé de pelouses sèches favorables au transit du Léopard ocellé : cela permet de connecter la parcelle à la population connue au nord du site.

La forme générale « en croissant » du boisement ainsi conservé permet de pérenniser la fonction de transit (à l'échelle de la parcelle) dans un axe Nord-Sud et Est-Ouest pour les Chiroptères, tout en conservant une surface suffisante pour être fonctionnelle vis à vis des espèces forestières. L'interface entre ce boisement et la zone de restanques restaurée formera à terme un milieu de chasse exploitable par l'ensemble des espèces

- Créer des gîtes à reptiles dans le boisement alvéolaire, en faveur de la Couleuvre de Montpellier et de la Tarente de Maurétanie notamment. Préserver en parallèle les gîtes fonctionnels situés dans le périmètre d'étude et à proximité immédiate;

- Nettoyer le site où tous les pneus et déchets laissés à l'abandon devront être retirés ;
- Interdire l'accès du terrain au public pour empêcher le passage d'engins motorisés ;
- Créer une mare type lavogne à l'ouest du périmètre d'étude, secteur où le dénivelé est faible.
- Conserver les arbres isolés situés hors de l'îlot de sénescence, à destination des chiroptères de milieu semi-ouvert, de l'Écureuil roux et de l'Engoulevent d'Europe (espèces déjà présentes sur le site). La priorité sera donnée aux arbres présentant déjà des micro-habitats en formation.

En conclusion, il est à préciser que cette parcelle possède l'intérêt le plus notable en termes de compensation vis-à-vis des chiroptères et de l'herpétofaune, en particulier pour les raisons suivantes :

- Proximité avec le périmètre concerné par le projet du MIN ;
- Restauration de zones d'alimentation riches en entomofaune, favorables à l'ensemble des espèces de chiroptères (pelouses sèches, lisière, boisements alvéolaires) et conservation de milieux déjà intéressants (îlot de sénescence, conservation des arbres isolés)
- Pérennisation de la fonction de corridor écologique et de zone refuge pour les espèces forestières
- Proximité (moins d'1 km) avec la deuxième station de Lézard ocellé connue sur la commune de La Gaude (station IBM, cf. Carte 25 : *Situation du Lézard ocellé au vu des fragmentations*)
- Présence de gîtes fonctionnels très favorables pour le Lézard ocellé et présence de terrasses avec murets rendus défavorables suite à la fermeture du milieu,
- Gain de biodiversité (par additionnalité) après restauration (notamment vis-à-vis du Lézard ocellé dont la situation en Basse-Vallée du Var est inquiétante).



Carte 53 : Compensation à La Gaude : proposition de restauration et de gestion conservatoire des milieux naturels en place

En conclusion sur les travaux d'amélioration de l'état de conservation de ce site compensatoire, la surface favorable à restaurer en faveur des espèces du cortège prioritaire des milieux ouverts (dont l'Orchis à odeur de vanille, voire potentiellement Ophrys de la voie Aurelia), totalisera à terme environ 3 ha.

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

Monsieur Xavier GONDRAN
Président de la Société du
Nouveau MIN d'Azur
455, Promenade des Anglais
Porte de l'Arénas - Hall B
06200 NICE

Nice, le 16 JUL. 2020

RAR 2C13991269134

Monsieur le Président,

Le projet emblématique du transfert du Marché d'Intérêt National de son site actuel de Nice vers le site de la Gaude au cœur du territoire de l'OIN, fait l'objet depuis le 22 février 2019 d'un partenariat public privé entre la Métropole Nice Côte d'Azur et votre société, la Société du Nouveau MIN d'Azur (SNMA). Vous avez déposé le 9 août 2019 un projet de Permis de Construire et son Etude d'Impact associée, ainsi qu'un dossier de Demande de Dérogation Espèces Protégées. Ces dossiers sont actuellement en cours d'instruction par les différentes autorités administratives compétentes.

Le futur MIN se situera dans la plaine du Var qui concentre de forts enjeux en matière de préservation des espèces, d'habitats naturels et corridors écologiques. Dans ce contexte et dans le cadre de la démarche Eviter Réduire Compenser, les équipes de la Métropole ont travaillé pendant de nombreux mois avec les services de la Direction Départementale du Territoire et de la Mer afin d'identifier quatre sites de compensation écologique nécessaire pour répondre aux enjeux environnementaux du nouveau lieu d'implantation du MIN. A ce jour, ces quatre territoires sont en cours de maîtrise foncière par la Métropole, que ce soient en pleine propriété ou en gestion sur une durée à minima égale au partenariat avec la SNMA soit 35 ans.

Par le présent courrier la Métropole NCA souhaite vous apporter la garantie qu'elle met tout en œuvre pour contrôler dans les meilleurs délais ces lieux stratégiques pour le projet. Des contacts avec les propriétaires ont été pris courant 2019 par nos services permettant d'envisager de poursuivre cette démarche de maîtrise foncière dans les meilleures conditions et selon un calendrier compatible avec la construction du nouveau MIN.

S-1106802

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, en vous adressant à :

DGA Aménagement, Logement et Mobilité
Direction Aménagement et Urbanisme - Service Aménagement
Métropole Nice Côte d'Azur - 06364 Nice cedex 4
Téléphone : 04 89 98 19 32
Email : renseignements@nic.cotedazur.org

Par le biais de ces acquisitions, la Métropole NCA démontre aussi sa forte implication dans la stratégie globale AERC mise en place avec l'EPA et en coordination avec l'Etat (DDTM et DREAL) et les acteurs locaux. Cette stratégie vise l'objectif d'absence de perte nette de biodiversité dans un périmètre d'étude qui ne se limitera pas au périmètre strict de la plaine du Var et de l'OIN, mais sera élargi pour tenir compte des logiques de continuités écologiques et de l'appréhension de certains habitats et espèces à enjeux.

En vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Directeur Général Adjoint
Aménagement, Logement et Mobilité**



François FEUILLADE